

# LES CHIENS DANS LA VALLÉE BRAS-DU-NORD, tout ce que vous devez savoir.



VOTRE CHIEN  
EST ADMIS


EN LAISSE EN TOUT TEMPS


## ACTIVITÉS


Randonnée pédestre  
Randonnée de raquettes



## HÉBERGEMENTS

 Camping Shannahan  
Camping Etsanha

 Yourte Auréole  
Yourte Nymphé  
Yourte Méandre

 Chalet de la Rivière  
Chalet Petit Loup  
Chalet Geai Bleu  
Chalets Etsanha

 Refuges La Hutte\*  
Refuge Le Draveur\*  
Refuges Des Falaises\*  
Refuge Montagne Art\*  
Refuge Orignal\*  
Refuge Philosore\*  
Refuge de la Yourte Delaney\*

**PARTICULARITÉ POUR LES REFUGES:**  
afin que votre chien soit admis en refuge,  
votre groupe doit combler la totalité des  
places disponibles. **Les chiens ne sont pas  
admis lorsque vous partagez ou êtes  
susceptibles de partager un refuge** avec  
un autre groupe.




VOTRE CHIEN  
N'EST PAS ADMIS


## ACTIVITÉS

Vélo de montagne  
Canot et kayak  
Via ferrata  
Canyoning  
Fatbike  
Ski de montagne  
Ski raquette



## HÉBERGEMENTS

 Camping de la Vallée

 Yourte Muse  
Yourte Quart de Lune  
Yourte Repère  
Yourte Éclipse  
Yourte Phare

 Chalet Loess  
Chalet Kame  
Chalet Esker

 Refuge la Clairière

**POUR LES HÉBERGEMENTS  
ADMINISTRÉS PAR DES PROPRIÉTAIRES  
PRIVÉS** (Chalets et Camping Etsanha,  
Au Chalet en Bois Rond, Chalet  
Cardinal et Domaine de la  
Passerelle) : veuillez svp  
communiquer directement avec les  
propriétaires pour connaître leur  
politique.

# Règles d'encadrement à l'attention des propriétaires de chiens:

Votre chien doit, en tout temps, demeurer dans les endroits où il est admis.

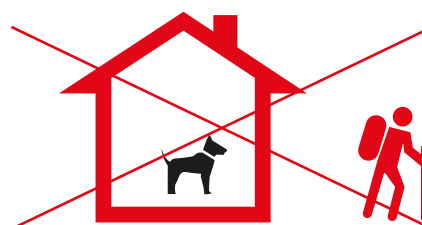
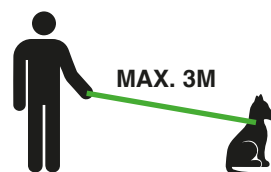
Votre chien doit toujours être tenu **en laisse et sous surveillance**. La longueur maximale de laisse permise est de 3 mètres.

Votre chien **ne doit jamais être laissé seul** à un hébergement, à l'intérieur ou à l'extérieur (chalet, yourte, refuge, tente, campeur ou véhicule). Il doit être sous la surveillance d'une personne responsable en tout temps.

Les **excréments** de votre chien doivent être **ramassés** en sentiers ainsi que sur les sites d'hébergement. Les sacs de plastiques contenant les excréments ne doivent en aucun temps être accrochés aux arbres ou laissés en sentiers. Ils doivent être conservés durant la randonnée et disposés convenablement.

Un chien démontrant un comportement **agressif ou gênant** la quiétude des usagers de la Vallée Bras-du-Nord **n'est pas toléré**.

Les chiens sont admis dans **certains refuges, entre 15h00 et 11h00**, seulement si l'hébergement a été réservé en exclusivité et si la présence du ou des chien(s) a été signalée au préalable. De 11h00 à 15h00, les refuges servent de halte pour les randonneurs seulement.



**NOTEZ** qu'un propriétaire de **CHIEN NE RESPECTANT PAS** l'une ou plusieurs des règles citées ci-haut **SE VERRA REFUSER** l'accès aux sentiers et aux infrastructures de la Vallée Bras-du-Nord.

**NOTEZ ÉGALEMENT** qu'il est de la responsabilité du propriétaire, pour la sécurité de son chien, des autres chiens et l'environnement naturel de la Vallée Bras-du-Nord, que son chien ait ses **VACCINS ET VERMIFUGES** à jour.